

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DAC 807 Subvention à D'Anvers aux Abbesses (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association D'Anvers aux Abbesses ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 9e arrondissement à l'association D'Anvers aux Abbesses, 15 passage Ramy 75018 Paris pour l'organisation de ses Portes Ouvertes en 2011. 2011_06233, simpa

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.